

DEC133341DR19

**Décision donnant délégation de signature à Madame Sylvie HEBERT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR 3382 intitulée Thermoélectricité**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A013DSI du 25 février 2011 portant création à compter du 1er janvier 2011 de l'unité GDR 3382, intitulée « Thermoélectricité » dont la directrice est Sylvie HEBERT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Benoît HERVIEU, Assistant ingénieur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 12 décembre 2013

La directrice d'unité  
Sylvie HEBERT

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012